

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12 frs

La Direction des Finances

Parmi les potins que la "Tunisie Française" a relevés à titre de pure information, il en est un dit-elle, qui a retenu son attention. Ce serait celui de la venue en Tunisie de M. Piétri, Directeur Général des Finances du Maroc Français, cheville ouvrière de l'organisation financière de ce protectorat!

M. Piétri, dit-elle, dont quelques confrères ont annoncé l'arrivée d'une façon ferme comme successeur de M. Crancier, nommé trésorier payeur général en France, échangerait-il son poste au Maroc pour le poste à peine équivalent de Directeur général des Finances en Tunisie? Nous l'ignorons; et nous regrettons, étant donné la valeur de cet administrateur de premier ordre, de ne pouvoir l'affirmer.

Mais ce que nous savons, c'est que M. Piétri arrivera dans quelques semaines à Tunis, sur la demande instante de M. Lucien Saint, pour se livrer à une enquête sur la situation économique et financière de la Tunisie et que cette mission durera plusieurs mois.

Au cours de cette mission, M. Piétri aurait-il l'occasion de changer de qualité et de fonctions, pour prendre à titre fixe la direction de nos finances, et, l'occasion offerte, voudrait-il la saisir?

Cela est malheureusement, beaucoup moins certain.

Pourquoi malheureusement? C'est heureusement qu'il faut dire, du reste nous ne croyons pas un mot de ces racontars car il nous paraît peu admissible qu'un directeur général des finances d'un grand pays comme le Maroc veuille troquer sa très haute fonction contre celle plus modeste de directeur des finances de notre petit protectorat au cas où l'honorable M. Crancier songerait réellement à nous quitter pour la trésorerie de la Haute Saône, dit-on, à moins que ce ne soit celle de Saigon.

Mais si, par hasard, la nouvelle se confirmait nous le disons sans ambages nous marquerions ce jour d'une grosse pierre noire, car ce serait une véritable calamité pour la Tunisie.

Nous le disons franchement comme nous le pensons, non que M. Piétri ne soit peut-être un financier de haute envergure, mais parce qu'il a une manière de comprendre sa fonction qui est sujette à caution.

Il s'est ingénié à implanter cette Banque d'Etat du Maroc dont on a pu dire sans que son auteur ait été déféré aux tribunaux qu'elle avait eu, pendant la guerre, des intelligences avec l'ennemi!

Dans le ramassage du hassani, il a mis toute la machine administrative au service de ce consortium cosmopolite, le Maroc a subi de ce fait des pertes considérables et a été un moment à deux doigts de sa perte; ce sont-là, évidemment, des états de service de premier ordre dont on doit tenir compte.

Ce n'est pas tout. Le Maroc est dans une situation financière très difficile, on peut même dire qu'il est au bord du fossé, près du gouffre. Et ce serait le moment que choisirait son directeur pour se tirer des pattes pour venir faire notre bonheur?

Merci du cadeau, quelle que puisse être l'opinion de nos amis Corses qui pourraient nous reprocher notre franchise. Il y a mieux.

Le Maroc est surchargé d'impôts, il ploie sous le faix et quand on réclame M. Piétri ne sait que dire: « De quoi vous plaignez vous? vous êtes moins imposés qu'en France! »

La belle jambe! Réponse qui dépeint l'homme mieux que les meilleurs articles pourraient le faire.

M. Piétri ne sait quoi imaginer pour faire suer non seulement le burinois mais la veste ou la blouse du colon.

Ce n'est pas rassurant. Nous donnons pour étayer nos appréhensions sur la venue de M. Piétri en Tunisie, l'opinion de l'un de nos confrères du Maghreb et nous choisissons à dessein notre ami, M. Rutily, parce qu'il

est originaire de l'île de Beauté tout comme M. Piétri, voici ce qu'il en dit dans son vaillant et indépendant journal "Mek-nès-Fez".

Il y a deux ans, l'honorable directeur des Finances du protectorat, déclarait solennellement que la capacité de paiement du contribuable marocain ce mot comprend tous ceux qui habitent le Maroc atteignait alors son maximum et qu'il était impossible de changer l'assiette du budget en créant de nouveaux impôts. Mais on sait ce que sont ces promesses officielles, faites pour rassurer momentanément ceux qui s'inquiètent des charges qui pèsent sur eux, autant en emporte le vent, et non seulement on crée sans cesse de nouveaux impôts, mais on augmente encore ceux qui existent déjà. Et avec timides observations des représentants de la masse payante, la réponse est toujours la même: « vous payez encore moins qu'en France! »

Certains s'inclinent devant cette raison, comme si la situation était la même, et comme si les conditions d'existence et de travail étaient semblables dans la Métropole que dans les Colonies.

Et puis si l'on voulait bien y regarder de près, on constaterait qu'en France, l'impôt est plus équitablement réparti sur toute la population, alors qu'ici, il atteint surtout les forces vives de la vie économique, qui sont l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Et c'est ainsi qu'on annihile le développement, l'essor des facteurs essentiels à la richesse, à la prospérité, à la mise en valeur du pays.

Vous dites à un agriculteur par exemple: « De quoi vous plaignez-vous? Vous payez moins d'impôts qu'un agriculteur français, et cela doit vous suffire ».

Or, non cela ne suffit pas, car l'agriculteur français a à proximité de son domaine, la facilité d'écoulement de sa production, la route, le chemin de fer sont là pour lui permettre les transactions faciles; il n'a pas les aléas cruels de la sécheresse, des sauterelles; il ne mène pas la vie dure exempte de tout confort, de toute tranquillité, de toute sécurité; il a les avantages des caisses de crédit agricole, la véritable paix des champs, la vie bucolique sans inquiétudes continues, il la possède sous un ciel clément, sur une terre féconde. Quelle différence avec l'existence du bled! Ah! ce n'est pas en Afrique que les Horace et les Virgile auraient pu chanter la douce vie des champs. Le Dante seul, y eut trouvé des inspirations pour ajouter à son Enfer quelques nouveaux supplices. Ne sommes-nous pas au pays des damnés?

Or donc, pour en revenir à notre sujet, nous constatons que les comparaisons faites entre le contribuable de la Métropole et celui du Maroc, sont tout au moins inopportunes. Et une étude plus approfondie, statistiques en mains, prouverait mieux l'ineptie d'une raison qu'on nous oppose à brûle pourpoint, sans qu'il soit possible de la discuter à ce moment là.

Mais il est des domaines fiscaux qui nous sont imposés dans cet empire infortuné et qui sont bien inconnus ailleurs. Il est même des impôts perçus doublement pour le même trafic, pour la même raison. C'est ainsi par exemple qu'un industriel quelconque, qui, paie une patente basée sur son chiffre d'affaires, sur le nombre de ses employés, sur la location de son domicile, de ses magasins ou de ses bureaux devra encore payer une taxe sur ses tombereaux, sur ses camions, et sur les animaux dont le travail réalise pourtant ce chiffre d'affaires.

Un viticulteur paiera d'abord l'impôt sur sa vigne, puis un droit compensateur sur le vin fabriqué et dernière trouvaille, il paiera encore un droit de porte sur ce même vin à son entrée en ville. Si ce n'est pas là un encouragement à la culture de la vigne, c'est que vraiment les gens ne

sont pas raisonnables. Le droit compensateur est une invention merveilleuse; il permet aux vins d'Espagne de concurrencer tous ceux qui peuvent être fabriqués dans le pays, c'est une œuvre éminemment patriotique.

Mais à quoi sert d'insister, il faut de l'argent au Protectorat. Il lui en faut par tous les moyens, même par certains, qui jetteraient l'opprobre sur les particuliers qui les emploieraient. Tout est permis à l'Etat souverain et sans contrôle. Aujourd'hui c'est la taxe sur les téléphones qui est augmentée, ce qui à notre avis constitue purement et simplement une violation de contrat; hier, c'était les permis de chasse, demain ce sera autre chose. Où allons nous ainsi? A la ruine fatalement, mais comme Ponce-Pilate, les responsables s'en lavent les mains, ils se soucient bien peu de ce qui pourra se produire, car bientôt ils ne seront plus là.

Notre confrère ne savait pas si bien dire: « bientôt il ne seront plus là! »

Après lecture de cette mercuriale il n'est pas un habitant de Tunisie qui puisse se réjouir du choix de M. Piétri pour les finances tunisiennes au cas où l'honorable M. Crancier viendrait à nous quitter.

Ce qui nous rassurerait, si la nomination avait lieu, c'est qu'ici le directeur général des finances n'est pas seul comme au Maroc pour décider l'application d'impôts nouveaux, il lui faut l'approbation des corps élus et sous ce rapport tous seraient du même côté de la barricade pour les rejeter en bloc.

Alors que viendrait faire M. Piétri en Tunisie?

Qu'il s'emploie à décrocher un mandat de député aux côtés de ses amis Gavini et autres Soturno au Sopornino, dit Coty cela vaudra mieux pour lui car ici nous conservons pieusement le souvenir de Gallini, le grand disparu.

BULLETIN

Pour que Tunis sorte du marasme qui l'étreint

Si l'Administration cochinchinoise voulait désigner l'opinion de quelques moralistes

La police de Saigon a opéré tout récemment une descente heureuse dans un vaste tripot où des centaines de joueurs furent arrêtés. Les enjeux saisis s'élevaient à plusieurs milliers de piastres.

La maison où se tenaient les joueurs comportait une installation tout à fait moderne: postes des veilleurs, appareils électriques de signalisation, issues truquées, trappes, etc.

Le tenancier de ce tripot sera vraisemblablement ruiné, mais on conviendra qu'il devait faire de gros bénéfices pour pouvoir assumer les frais d'une telle organisation.

Après l'opération de police, il y aura peut-être en Cochinchine, un tripot de supprimé, mais certainement pas un joueur de moins.

Ce que l'on demande c'est l'ouverture de casinos officiels où les joueurs pourront se ruiner « honnêtement » et au profit du budget de la colonie plutôt qu'au profit d'un tenancier de tripot.

L'administration hésite encore, parce que certains hommes vertueux s'indignent de voir l'Etat spéculer sur le vice des administrés.

Cela prouve qu'en Indochine on commet encore de grosses sottises au nom de la morale.

Le Courrier Colonial, de Paris, à qui nous empruntons ces lignes, pourrait tout aussi bien parler de la Tunisie où les tripots ont fonctionné tout l'été au nez

et à la barbe de la police pendant que les casinos des plages restaient portes closes faute d'une autorisation qui les eût mis à l'abri du caprice d'un quelconque commissaire de police parce que certains hommes vertueux - de la bande à Cornuché - s'indignent de voir l'Etat spéculer sur le vice des administrés à moins que ce ne soit pour s'en réserver les profits sur les ruines des établissements qui furent créés à grands frais et contribuèrent à la

prospérité de localités - même de Tunis - malgré les quelques pécadilles que l'on put leur reprocher.

Non, non, M. le résident général la suppression des jeux fut une faute

Quand on a l'honneur d'administrer un pays avec des pouvoirs aussi étendus qui font du titulaire, sous un régime républicain, un quasi - vice-roi, plus, puissant que le monarque lui-même il faut savoir se placer au dessus de certaines contingences mesquines et voir de haut l'intérêt bien compris du pays qui commande que l'on rétablisse les jeux en Tunisie qui faisaient marcher le « commerce » et permettaient de subventionner le théâtre, les fêtes, sans qu'il en coûte un centime aux contribuables.

Nous prétendons même qu'il faudrait faire de Tunis une rivale de Monaco car il est vraiment stupide, scandaleux, de voir fonctionner dans une enclave de notre pays, des jeux interdits en France, pour le seul avantage d'actionnaires étrangers en majorité allemands.

La question avait été étudiée à fond par des compétences, avant la guerre et le pactole que l'on croyait voir couler un jour se changea en... suppression des jeux; on n'a jamais su au juste pourquoi. Il faut réparer cette faute qui grève lourdement nos finances et ravalé notre ville au rang d'une bourgade qu'il faut faire au bout de quarante-huit heures tellement l'ennui vous y prend, à la gorge la nuit venue.

Nous ne prétendons pas, certes, qu'il faut tenir tripot ouvert pour y détrosser les voyageurs comme à Port-Saïd mais laisser fonctionner les jeux comme autrefois en redoublant les prescriptions d'interdiction pour empêcher l'accès aux individus indésirables ou au joueur d'occasion qu'il faut écarter des tables par des mesures appropriées tout semblables à celles de France.

ECHOS

A la cour beylicale

Nous avons appris avec le plus vif et extrême plaisir le mariage du souverain avec une jeune et jolie femme.

Nous nous associons au « Journal de Tunis », qui a fait part de la bonne nouvelle, pour adresser au souverain nos vœux respectueux de bonheur et de bonne santé.

Le retour du Résident Général

Après une absence de « cent jours » non à l'île d'Elbe mais dans la Métropole, dont une partie occupée par les devoirs de sa haute charge, M. le résident général vient de rentrer à Tunis en compagnie de M. Mme Lucien Saint par le dernier « Gouverneur Général Grévy ».

La machine administrative arrêtée va pouvoir se remettre en marche pendant les quelques mois qui nous séparent de juillet prochain.

Nous prions M. le résident général et la « bonne fête des tout-petits » d'agréer nos compliments d'heureux retour.

A la Banque de Tunisie

et à la Cie Général, Transatlantique

Notre ami, M. Guérard, directeur général de la Banque de Tunisie à Paris vient de désigner M. Frassetto, fondateur et président du Syndicat d'initiative de la Corse, fixé depuis deux ou trois ans en Tunisie, pour remplacer M. Raichlein.

Le nouveau directeur aura plus spécialement la direction de l'agence Transatlantique dans ses attributions, celle de la Banque de Tunisie restant dévolue à notre ami, M. Bessis, co-directeur qui connaît son Tunis commercial et même toute la Tunisie, sur le bout des doigts, ce qui lui permet d'agir avec prudence pour le plus grand profit de notre vieille Banque de Tunisie.

Nous prions M. Frassetto d'agréer nos félicitations et nos meilleurs vœux de réussite.

Demandez partout
Le Rhum Chauvet

L'HOMME ET LA PUCE

(suite et fin)

Et, d'abord qu'on nous laisse la paix avec, cette caledronade des droits de la pensée, en matière de journaux :

Les journaux ne sont, de la première à la dernière ligne que du commerce. Il n'existe pas de liberté d'opinion ni de journaux d'opinion en France. Les idées sont honnies de partout. Les journaux, « dit Guizot, à la tribune, en 1819 ne sont pas des organes d'idées, mais d'intérêts. »

Ce ne sont dans leur but, leur structure, leur fonctionnement et leur personnel, que des maisons de commerce, quand ce ne sont pas de pures officines.

Or, en la matière commerciale où nous sommes, la Ligue viole le principe élémentaire de la liberté du commerce, qui est le droit du marchand, de vendre ou de ne pas vendre ce que bon lui semble.

La Ligue ne viole ici rien de moins, qu'un principe d'ordre public. Il ne s'agit même plus de rechercher alors par quel moyen sa loi procurerait aux marchands de journaux les espaces voulus pour exposer les journaux de tous formats ni par quels moyens cette loi neutraliserait la ruse, qui ferait cacher le ballot d'un journal, et répondre aux acheteurs, qu'il est épuisé, donc à bouillonner espérément.

Ces menus détours de boycottage ne sont plus que des détails d'amusettes.

L'essentiel pratiquement instructif puisque ces pseudo - juristes ont inconsciemment soulevé un problème d'ordre public c'est d'envisager en doctrine, l'extension qu'il comporte.

Primo : Les libraires et marchands de musique ne seraient plus les maîtres de leurs vitrines et devantures, tout le monde ayant le droit de s'y faire exposer.

Mais ensuite et comme corollaire, il y aurait les théâtres les cinéma, les concerts, où tous producteurs, sous le prétexte des Droits de l'Homme et de la pensée auraient celui de s'installer dans la propriété d'autrui.

Et puisque nous sommes en matière purement commerciale il n'y a pas de raison, pour que le droit à l'étalage, au lieu d'être celui du détaillant ne devienne celui de ses fournisseurs, en matière de meubles, tapis, fromages, vins etc, exactement comme de journaux et de littérature.

Ce n'est pas fini

La violation d'un seul principe d'ordre public doit produire, en législation, toutes ses conséquences logiques.

Or, comme nous venons de nier le droit de propriété qu'a le commerçant sur son étalage et celui de prendre en dépôt la marchandise qui lui plaît, nous avons renversé non seulement le dogme central de la société bourgeoise fondée sur la différenciation infinitésimale de la propriété, non seulement nous la bolchevisons mais en plaçant le pouvoir coercitif immédiat entre les mains du particulier, contre le particulier, nous rétablissons l'esclavage... et quel esclavage!

En effet, si moi, journal, dépourvu de lien de droit préalable avec un marchand de journaux, je puis, de par la loi, le réquisitionner et le contraindre pénalement comme le veut la Ligue, ou rien que civilement, à exposer et à vendre mon papier, à un prix et moyennant rémunération fixés par moi tout seul, je fais de ce citoyen-là, mon esclave le plus abject, puisque je ne le nourris pas.

C'est cette théorie que proclame la Ligue, en se prévalant des Droits de l'Homme.

Je défie toutes ses plumes de Tolède d'entamer avec le sousigné la moindre polémique sur leur bousillage.

Mais ils ne piperont mot. Leur arme polémique majeure, c'est la conspiration du silence

BANQUE DE TUNISIE

On y souscrit sans frais aux BONS DU TRESOR 6 0/0 nets d'impôt, remboursables dans 3, 6 ou dix ans. Prix d'émission 492 frs,50.

